Envoyé en préfecture le 15/04/2021
Reçu en préfecture le 15/04/2021
Affiché le
ID : 038-213803166-20210412-DELCCAS12_2021-BF

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE
LA TOUR DU PIN

Commune de PONT DE CHERUY

---

n°12/2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

*L'an **deux mil vingt et un**, le 12 avril à 16 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Pont de Chéruy s'est réuni, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Président.*

Etaient présents** : MM. Franck **BRON**, Daniel **POIRIE**, Mmes Eugénie **GRAND**, Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, Christiane **ANDREU**, M. Jean-Paul **BROUTIER.

***Procuration** : Mme Monique **RAVOUNA** (pouvoir à Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**), Mme Rita **TOSCANO** (pouvoir à M. Daniel **POIRIE**).*

Absentes** : Mmes Caroline **FERRAND**, Lyliane **BAUER,** Magalie **BLACHE.

***Assistait en outre à cette réunion** : M. Jean-Pierre **ROUANE**, Directeur Général des Services, Mme Chrystelle **MAVEL,** Directrice de la Résidence.*

Objet : BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Exposé du Président

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Equilibrée à hauteur de 75.192,48 € en dépenses et en recettes, cette section reprend les écritures suivantes :

A – Dépenses

- Chapitre 011 - Charges à caractère général ..... 63.192,48 €.
- Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante..... 9.700,00 €.
- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles ..... 100,00 €.
- Chapitre 68 – Dotations amortissements et provisions..... 200,00 €.
- Chapitre 022 - Dépenses imprévues..... 2.000,00 €.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021
Reçu en préfecture le 15/04/2021
Affiché le
ID : 038-213803166-20210412-DELCCAS12_2021-BF

B – <u>Recettes</u>

- Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement 2020.....17.692,48 €.
- Chapitre 70 - Produits des services .....23.000,00 €.
- Chapitre 74 - Dotations et participations .....34.000,00 €.
- Chapitre 77 – Produits exceptionnels .....500,00 €.

Le Conseil d'Administration est appelé à statuer.

<u>Décision</u>

Le Conseil d'Administration, après en avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

☞ Adopte le Budget Primitif 2021 du Centre Communal d'Action Sociale.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 14 avril 2021
Le Président,